

rejeté

SÉNAT

le 20 décembre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

portant règlement définitif du budget de 1963.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1966.

Le Président,

Signé : André MERIC.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2097, 2174 et In-8° 587.

Sénat : 56 et 126 (1966-1967).